

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	12

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 21 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 octobre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 octobre 2024.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne

Le : 24/10/2024

Et publication ou notification le :  
24/10/2024

**Excusé(s)** : MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, VITALIEN Anthony

A été nommé secrétaire : M. Alain THUÉ

### 2024\_10\_02 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : demande de fonds de concours 2024 – Travaux de voirie 2024

Le Conseil communautaire par délibération du 18 juillet 2024 a voté les nouveaux montants de la DSC et du fonds de concours, à savoir pour la commune de Notre Dame de Riez : 33 355,61 € au titre de la DSC et 29 967,89 € au titre du fonds de concours.

Monsieur le Maire propose alors d'utiliser ce fonds de concours afin de contribuer au financement des travaux de voirie 2024.

Plan de financement :

Dépenses :

Voirie - Travaux 2024 141 082,23 €  
**TOTAL HT 141 082,23 €**

Recettes :

Fonds de concours communautaire 2024 29 967,89 €  
Autofinancement communal 111 114,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la mise en place du fonds de concours par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Approuve le projet de financement du fonds de concours pour les travaux énumérés ci-dessus,

Sollicite la Communauté d'Agglomération d Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'octroi du fonds de concours pour un montant de 29 967,89 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 24/10/2024

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,  
Alain THUÉ